

ORGANISER L'ENTRAIDE ET LE BENEVOLAT SUR SA FERME

Entraide familiale ou entre agriculteurs, bénévolat lors de manifestations ou pour un coup de main ponctuel : le travail non rémunéré existe sur les fermes. Or le travail dissimulé est interdit : Quels risques en cas d'accident ou de contrôle ? Co

Objectifs de la formation

Permettre aux stagiaires d'identifier quelles situations relèvent de la définition du travail dissimulé et quels sont les risques. Savoir organiser l'entraide et le bénévolat sur sa ferme.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Déroulé

Apports sur l'entraide agricole (définition, règles, organisation), l'entraide familial par Delphine Gavend, juriste en droit rural
Apports sur la définition et les conséquences du travail dissimulé, le bénévolat par Delphine Gavend, juriste en droit rural
Intervention de la MSA sur ces questions

Dates, lieux et intervenants

10 déc 2018 Addear 01
09:30 - 17:00 (7hrs) 01000 Bourg-en-Bresse

Delphine Gavend, juriste et MSA

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADDEAR de l'Ain, 2 Bd Irène Joliot Curie, 01000 Bourg-en-Bresse.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 30/11/2018

Tarifs

Plus de renseignements

Claudine Pitiot-Bêche (responsable de stage)
adear01@orange.fr
Addear de l'Ain
2 Bd Irène Joliot Curie
01000 Bourg-en-Bresse